



Ville de Porrentruy  
Histoire Vie Nature Formation

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PLACES DE PARC DANS LE SECTEUR DE L'ESPACE-LOISIRS OU EN EST-ON ? » (N° 1112) (PLR)**

**Séance du 30 janvier 2020**

**Point n° 6**

La gestion des places de parc est rendue complexe en raison de l'évolution des utilisations des bâtiments dans le temps. La Municipalité intervient pour vérifier le nombre adéquat de places de parc prévu au moment du permis de construire. Le nombre autorisé est basé sur une norme VSS à laquelle la législation fait référence. Cette norme prend en compte le type d'utilisation du projet ainsi que la proximité des transports publics en lien avec la cadence horaire.

**Est-il prévu une convention avec les entreprises qui s'installent et s'installeront sur le site du Voyeboeuf pour que les surfaces goudronnées aux alentours de leurs bâtiments soient disponibles pour les besoins de parcage des organisateurs d'événements ?**

Selon le permis de construire des patinoires et son étude mobilité poussée, les places de stationnement à proximité directe de l'Espace-loisirs suffisent à un fonctionnement normal. Les situations exceptionnelles, par exemple les matches du HC Ajoie à forte affluence, ont aussi été prévues. Ce sont uniquement les places de parc en Roche-de-Mars qui ont été identifiées. Leur nombre suffit pour répondre aux affluences maximales.

A ce stade, aucune obligation n'est imposée aux entreprises qui s'installent au Voyeboeuf. La convention n'en reste pas moins possible. La Municipalité échangera à ce sujet avec les entreprises intéressées.

**Qu'en est-il du projet de passerelle et passage à niveau pour relier l'espace loisirs au secteur de l'école des métiers techniques et ainsi profiter également des surfaces de cet espace, des discussions et conventions sont-elles également envisageables le cas échéant ?**

Le Conseil municipal est conscient qu'il sera difficile de modifier les habitudes si aucun aménagement n'est prévu. Un raccourci piéton est actuellement en discussion avec le Tennis-club Porrentruy. Le projet de passerelle est intégré au plan directeur des déplacements et du stationnement, en parallèle de l'arrêt de train qui desservirait la zone.

Une ligne à haute tension se trouve sur le tracé de la potentielle passerelle générant des contraintes techniques très importantes (voies de train + ligne à haute tension). Par chance, les CFF démantèleront cette ligne HT dans les prochaines années.

La mise à disposition des places de parc au Nord de l'Allaine se réglera aussi par convention. Cette tâche incombe au SIDP.

**Existe-t-il un projet d'arrêt CFF-CJ ? Une telle réalisation permettrait de diminuer les besoins en places de parc et promouvoir les transports publics.**

Le groupe de travail Ligne Porrentruy-Bonfol a identifié le besoin d'une étude de faisabilité visant la création d'un arrêt de train. Les thématiques techniques d'exploitation et d'horaire seront analysées dans ce cadre. L'étude est programmée pour 2020-2021.

6 janvier 2020

Le Conseil municipal